



Cowansville

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-09-2021

Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 323-06-2021, le projet de règlement numéro 1840-09-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue de Québec et de la rue Jean-Paul-Lemieux.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principal objet :

- 1) De modifier les affectations du sol du secteur de la rue de Québec et de la rue Jean-Paul-Lemieux par l'agrandissement de l'affectation « Résidentielle de faible densité » à même une partie des affectations « Récréative » et « Publique et Institutionnelle ».

A) Le secteur visé est illustré au croquis suivant :



(Secteur de la rue de Québec et de la rue Jean-Paul-Lemieux)

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel en vigueur, fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le jeudi, **8 juillet 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1840-09-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

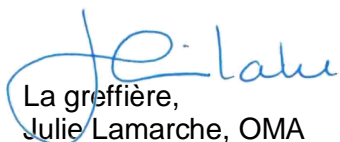
Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urba@ville.cowansville.qc.ca

Le **projet de règlement**, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h., ou en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 23 juin 2021.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA